



## L'outil de travail quotidien 2018-2019

Nous avons procédé à l'envoi des planificateurs dans votre établissement le 29 mai dernier.

Nous vous rappelons qu'il est important que tous les enseignants et le personnel de soutien de votre école qui ont commandé un planificateur obtiennent leur exemplaire avant la fin de l'année scolaire (avant le mouvement de personnel).

Les quantités commandées ont été calculées en fonction du personnel en place cette année. Pour toutes demandes supplémentaires ou pour nous retourner des exemplaires, contactez Emilie Bourdages par courriel à : [ebourdages@syndicatdechamplain.com](mailto:ebourdages@syndicatdechamplain.com)

## Cartes de membre

Votre carte de membre a été envoyée dans votre établissement, assurez-vous qu'on vous la remette avant la fin de l'année scolaire.

Pour les personnes responsables de la distribution des cartes, veuillez remplir la liste de vérification et nous la retourner au Syndicat, s.v.p. Si vous recevez des cartes pour des personnes qui ne sont pas dans votre établissement, merci de nous les retourner également. Pour toutes questions, contactez Annie Gauthier à : [agauthier@syndicatdechamplain.com](mailto:agauthier@syndicatdechamplain.com)

## Rappel aux enseignantes et aux enseignants inscrits sur la liste de priorité d'emploi

Il est essentiel de savoir que l'enseignante ou l'enseignant inscrit sur la liste de priorité d'emploi doit se conformer à certaines obligations pour avoir accès aux séances publiques d'affectation : celle du 4 juillet pour les postes réguliers ainsi que celle du 15 août pour les contrats à temps partiel.

Selon la clause 5-1.14.11 de l'entente locale, l'une de ces obligations est de signifier à la Commission scolaire, à la fin de chaque année scolaire, sa disponibilité, le pourcentage de tâche désiré, l'ordre d'enseignement souhaité et ses préférences quant au lieu de travail et quant au champ ou la discipline.

De plus, l'enseignante ou l'enseignant a l'opportunité de faire connaître son intérêt pour un contrat à temps plein en cochant la case prévue à cet effet, et ce, même s'il n'a pas terminé le processus d'évaluation de 180 jours.

**Procédure pour faire la mise à jour des informations relatives à son inscription sur la liste**

Les enseignants inscrits à la liste de priorité auront du **vendredi 15 juin jusqu'au mercredi 27 juin 2018 à 23 h 59** pour faire leur mise à jour. Il est important de savoir qu'aucun envoi postal ne leur sera transmis.

Mais comment être sûr que tout a bien fonctionné et que les informations sont bel et bien enregistrées ?

Quand tout est en ordre, **une confirmation par courriel** est envoyée immédiatement après l'enregistrement des données.

Il se peut que les informations concernant certains enseignants ne changent pas. Même dans cette situation, ces derniers doivent tout de même enregistrer leurs informations.

Ce faisant, ils recevront eux aussi une confirmation par courriel.

### Art dramatique

Depuis l'année scolaire 2017-2018, il y a deux champs en art dramatique : 3132 pour le primaire et 3122 pour le secondaire. Ainsi, un enseignant pourra, lors de l'affectation du mois d'août, ainsi que tout au long de l'année scolaire 2018-2019, avoir la possibilité d'obtenir un contrat en art dramatique au primaire ou au secondaire, s'il a la qualification ou s'il répond à l'un ou l'autre des critères de capacité.

### Adaptation scolaire au secondaire

L'enseignant en adaptation scolaire au secondaire a la possibilité de faire part de sa préférence concernant les classes fermées ou l'orthopédagogie.

Pour ce faire, il doit donc cocher les cases appropriées.

### Listes

À noter qu'aucune copie papier des listes ne sera remise lors des séances publiques d'octroi des contrats. Il est donc préférable de se présenter avec une copie des documents qui seront disponibles sur le portail pédagogique dans le dossier « Processus d'affectation - Enseignant 2018-2019, le 15 juin 2018.

Richard Bisson

## Horaire pour l'octroi des contrats d'enseignement à temps partiel (année scolaire 2018-2019)

**Le mercredi 15 août 2018, à l'école secondaire De Mortagne (Boucherville)  
À L'AUDITORIUM**

Heure	Champs d'enseignement	Heure	Champs d'enseignement
8 h 30	Champs 05 et 09 (Éducation physique - primaire et secondaire)	10 h 15	Champ 01 (Adaptation scolaire - primaire et secondaire)
9 h	Champs 04 et 08 (Anglais - primaire et secondaire)	13 h 30	Champs 32 et 22 (Art dramatique - primaire et secondaire)
9 h 30	Champs 06 et 10 (Musique - primaire et secondaire)		
10 h	Pause	14 h	Champs 02 et 03 (Préscolaire et Primaire)
<b>À LA BIBLIOTHÈQUE</b>			
13 h 30	Champ 14 (Éthique et culture religieuse) Champ 17 (Géographie et Histoire) Champ 12 (Français)	15 h	Champ 19 (Espagnol) Champ 11 (Arts plastiques) Champ 13 (Mathématique et Sciences)



# RREGOP et renonciation à l'assurance salaire longue durée

À l'âge de 53 ans (ou 33 années de services cotisées), il est possible de renoncer à l'assurance salaire longue durée de la SSQ. Les conséquences d'un tel geste peuvent être importantes. Elles doivent être considérées avec discernement. Rappelons quelques règles élémentaires de SSQ Assurance et du régime de retraite.

Lors d'une invalidité (maladie, incapacité à travailler, etc.), c'est la Commission scolaire qui paie les deux premières années d'invalidité. La première année à 75 % du traitement et la deuxième à 66 ⅔ %. Si l'invalidité se poursuit au-delà de 104 semaines, il revient à SSQ Assurance de verser les prestations de remplacement de salaire. De plus, pendant les trois premières années d'invalidité, le RREGOP exonère la personne invalide de payer ses cotisations au fonds de pension.

Dans certains cas, il peut être avantageux de retirer les prestations de SSQ Assurance plutôt que de retirer sa rente de retraite. Par exemple, quand une personne bénéficie de l'exonération des cotisations de son régime de retraite et qu'elle n'a pas atteint 35 années de service cotisées, elle n'est pas tenue d'appeler sa rente même si elle a atteint son 60<sup>e</sup> anniversaire. Elle peut recevoir les prestations de SSQ Assurance jusqu'à ce qu'elle atteigne la fin des trois années d'exonération du régime de retraite. Elle peut ainsi ajouter des années de service à son profil et améliorer sa pension pour la retraite.

Tout cela peut sembler complexe, mais il est avantageux de prendre rendez-vous au bureau du Syndicat lorsqu'on songe à renoncer à son assurance salaire longue durée. **Chaque profil est unique et demande une analyse personnalisée.**

## Horaire d'été des bureaux du Syndicat

Les 25 juin et 2 juillet, les bureaux de Saint-Hubert et de Valleyfield seront fermés en raison des jours fériés.

Les bureaux seront également fermés du 9 juillet au 12 août inclusivement. Ils seront donc ouverts selon l'horaire habituel à compter du 13 août et le système téléphonique sera fonctionnel.

## Service téléphonique pendant la fermeture des bureaux

Les messages laissés sur la boîte vocale seront acheminés aux personnes concernées qui y répondront dès leur retour de vacances.

Veuillez prendre note que la boîte vocale de la réception sera relevée tous les jours et que seuls les appels d'urgence seront retournés dans les plus brefs délais. Il en va de même pour la messagerie Facebook du Syndicat.

## Banque de journées de maladie monnayables

La Commission scolaire procédera n'a pas eu le temps de traiter leur(s) au paiement du solde des journées de absence(s) avant la fermeture de la maladie monnayables sur la paie du 28 juin prochain.

Il est important de noter qu'il pourrait y avoir une récupération monétaire pour les enseignants ayant utilisé des journées de maladie en fin d'année scolaire, si la Commission scolaire

Il est bon de se rappeler que, selon la clause 6-9.06 de l'entente locale : « [...] Les ajustements rendus nécessaires par la consolidation de jours monnayables s'effectuent sur la deuxième (2<sup>e</sup>) paie de septembre. »

## « Notre pouvoir, l'action ! » Consultation des membres en vue du Congrès CSQ 2018

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) effectue un sondage auprès de ses membres avant la tenue de son congrès. Cette enquête est menée par la firme de sondage CROP et vise à analyser différents sujets en lien avec le plan d'action de la Centrale. Il se pourrait donc que vous soyez sollicités !

Le sondage se déroulera de façon électronique ou par téléphone, selon l'échantillonnage établi par la firme de sondage.

Une tablette iPad de 5<sup>e</sup> génération de 32 Go, d'une valeur de 429 \$ ainsi qu'un chèque-cadeau de 200 \$ de la SEPAQ seront tirés parmi les répondantes et les répondants, gracieusement des protections RésAut CSQ.

Merci pour votre collaboration !

Le sondage se déroulera de façon électronique ou par téléphone, selon

## Mouvements de personnel 2018-2019 Rappel des dates importantes

Demande de mutation	15 juin 2018 à 12 h
Séance d'affectation (2 <sup>e</sup> bassin) mutation	26 juin 2018, à 16 h 30, à la Commission
Séance d'affectation pour combler les postes temps plein	4 juillet 2018, à 10 h, à la Commission
Séance d'affectation pour les enseignants sur la liste de priorité d'emploi	15 août 2018, à l'école secondaire De Mortagne

